



Aide a la consommation renseignement

Par **abdel71100**, le **24/10/2008** à **15:06**

bonjour! ma question est la suivante!rnj'ai acheté un ordinateur dans un grand magasin au bout d'une semaine celui ci me fait une complication! il s'eteind d'un coup je fais le nécessaire pour le remettre en service jusqu'ici tout va bien mais surprise au moment de l'installation de ma connexion cela ne fonctionne pas j'ai appelé mon operateur et apres plusieurs manipulation en a decidé comme mon produit etait defectueux me disant manque un module pour pouvoir avoir la connexion vu que mon appareil c'est arreté tout seul auparavant cela en etait la cause! je le ramenne au service apres vente et de là on ma fait des complications pour le prendre me disant quil fallait que je l'envoie moi meme chez le constructeurrnje me suis manifesté expliquant que j'ai passé l'achat dans leur magasin et que le payement etait a leur ordre puis on me la pris quand meme on devait me rappeler mais en vain au bout d'une semaine j'ai ete voir ou ce que s'en en etait et mon appareil etait pret! avant de partir je l'ai deballer devant une responsable! et là je me suis appercu quil a pris un choc d'ou il a du tombé dans leur atelier! j'ai donc refusé le produit et fesant constater a la personne au service apres vente; ceci c'est passé le 6octobre 2008 j' ai donc rappeler le 21 octobre pour savoir l'avancement et je me suis aussi rendu au service apres vente on m'a repondu (reliquat annuler)) et aussi que l'on devait me contacter chose qui n'a pas ete faite j'ai rappelé le 24/10/2008 cet a dire aujourd'hui et là on me repond que des pieces sont en commande! faut savoir aussi que cela m'empute car j'ai une connexion internet et que je ne m'en sert pas! alors j'aimerais avoir un conseil a savoir ci j'envoie une lettre recommander ou bien saisir un juge de proximitérnmerci d'avance